

**PROJET DE COMPTE RENDU
COMITÉ EXÉCUTIF
CNP MEM Paris
8 octobre 2008**

Président : Sam Lambourn
Rapporteur : Alexandre Rodríguez

1. Mot de bienvenue

Présentations et absents excusés

Le Président Sam Lambourn souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et leur présente Bruno Dachicourt, remplaçant de Jacques Bigot, et Iwan Ball, représentant du WWF qui remplace Helen McLachlan, en congé de maternité. La Commission présente les excuses de Fuensanta Candela, qui se trouve dans l'impossibilité de se réunir avec les membres et va être remplacée par Ken Patterson au cours de cette journée.

- Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé après avoir subi une modification afin d'inclure le cabillaud VIId dans les délibérations sur le point 2 de l'ordre du jour relatif à l'examen des dernières réponses de la Commission à l'avis du CCR EOS.

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion (Amsterdam, 15 avril 2008)

Le compte rendu est approuvé dans son intégralité.

2. Examen des dernières réponses de la Commission à l'avis du CCR EOS et actions à entreprendre

- Cabillaud de la mer Celtique

Il est noté que le plan de reconstitution des stocks de cabillaud devant être signé de façon imminente par le Conseil des ministres ; il apparaît important que le CCR EOS agisse promptement pour rappeler aux États membres l'avis du CCR EOS sur ce stock.

Le Président demande au Vice-président Jacques Pichon de rappeler aux membres la position actuelle exprimée dans l'avis du CCR EOS. Le Vice-président résume la réponse du CCR EOS au document de la Commission sur la reconstitution des stocks de cabillaud (COM (2008) 162 final), qui a été transmise le 9 juillet. Il souligne le fait que la majorité des membres ne se sont pas montrés favorables à l'inclusion de la Mer Celtique dans le plan de reconstitution du cabillaud. Le Président invite l'assemblée à faire d'autres commentaires. Les commentaires suivants sont apportés:

- o Des tendances positives ont été constatées dans le sens d'une baisse de l'effort de pêche global et la mortalité par pêche se situe à des niveaux relativement bas. Par conséquent, l'argument en faveur de l'inclusion de la mer Celtique dans le plan de reconstitution des stocks de cabillaud n'est pas soutenu et il est proposé, en échange, de définir des objectifs de PME pour le cabillaud de la mer Celtique.
- o Les mesures autres que celles portant sur le régime de régulation de l'effort de pêche, telles que le box de Treveose, font l'objet d'un soutien général,
- o Il faut supprimer l'écart qui sépare actuellement pêcheurs et scientifiques en ce qui concerne l'information de caractère anecdotique. Les pêcheurs fournissent volontairement un grand nombre d'informations. Le problème ne tient donc pas à une insuffisance de données, mais à l'inclusion et à l'intégration de ces données dans l'évaluation des stocks.

- o Il faut envisager une réduction des flottes, compte tenu de la crise pétrolière et des mesures de retrait de navires, et également réfléchir à la façon dont ces facteurs seront pris en considération dans la reconstitution de ce stock.

Action : Il est convenu que Jacques Pichon va rédiger une brève note actualisant et présentant les recommandations formulées à ce jour et comprenant également les questions soulevées par les membres lors de cette réunion. Cette note va être soumise à la Commission.

- Cabillaud de la Manche occidentale (VIIe): Les membres ne sont pas favorables à l'inclusion du cabillaud de la Manche occidentale dans le plan de reconstitution, considérant qu'il s'agit là d'un plan rigoureux qui va entraîner des rejets en mer d'une espèce commercialisable de qualité.

Action : Il est décidé qu'une demande de réévaluation de ce stock va être adressée à la Commission. Il est également convenu que Kenneth Patterson va apporter des éclaircissements sur la situation de la zone VIIe plus tard au cours de la réunion.

- Plan de gestion à long terme du merlu

Le Président demande à Hugo González, président du Groupe de travail 2, de résumer brièvement l'état actuel du plan de gestion à long terme du merlu du nord. Hugo González informe les membres des conclusions des réunions que le Groupe de discussion a tenues en février à Bilbao, des conclusions de la réunion du Groupe conjoint de discussion tenue en mai à Madrid et de la présentation de l'avis élaboré conjointement avec le CCR.S sur le document de consultation relatif au plan de gestion à long terme du merlu, le 13 juin. Il a également informé les membres que le CCR EOS est actuellement dans l'attente de la proposition formelle de règlement de la Commission.

Action : Il est admis qu'il existe un besoin de clarification du calendrier concernant ce document et que cette question va être abordée plus tard au cours de la réunion avec Kenneth Patterson. Il est également décidé que les réponses nécessaires à l'avenir vont être traitées dans un prochain Groupe de discussion ou par des moyens électroniques. Enfin, il est convenu que les importations de merlu en provenance de pays tiers, et les conséquences socioéconomiques qui s'ensuivent pour les flottes de l'UE, vont être également débattues dans le cadre d'un groupe de discussion.

- Gestion de l'aiguillat

Le Président invite le Président du Groupe de travail 4, Lorcan O'Cinnéide, à informer les membres sur ce sujet. Lorcan O'Cinnéide rend compte du travail accompli en vue d'établir des mesures alternatives de protection de ce stock et des efforts réalisés pour s'assurer que l'avis final du groupe de travail, transmis le 28 mai dernier à la Commission, reflète correctement les divergences d'opinions entre les ONG et les représentants du secteur de la pêche.

En résumé, la principale préoccupation porte sur l'application de la règle des 5% qui, dans sa forme actuelle, entraîne les rejets en mer de cette espèce et, selon les industries de la pêche, ne fait qu'aggraver le problème concernant ce stock au lieu de l'atténuer.

Action: Il est convenu que le Président du Groupe de travail 4 va rédiger une note résumant brièvement les principales informations apportées par la Commission et demandant à celle-ci de fixer ce taux de 5% pour une plus longue période, plutôt que de reconduire le niveau actuel pour 2009.

- Rejets en mer & langoustines en zone VII

Les membres du Comité exécutif examinent le travail que le CCR EOS a accompli au cours des mois d'été en réponse au document de consultation de la Commission sur les rejets en mer, notamment en ce qui concerne ses conséquences possibles pour les pêcheries de langoustines dans la zone VII.

Certaines préoccupations sont exprimées concernant la fiabilité des données utilisées pour l'élaboration de ce document et les différences existant entre les pêcheries de langoustines dans cette zone, qui n'ont pas été prises en compte.

Les membres s'accordent à dire que, dans un premier temps, l'identification des principaux points ci-après revêt une importance décisive :

- o Définition ;
- o Objectifs généraux ;
- o Objectifs spécifiques en matière de captures ;
- o Types de mesures à prendre ;
- o Proposition de réduction générale de 15% de toutes les captures dans la zone pour 2009 ;
- o Formes de l'engagement des acteurs dans le processus de définition des cibles et objectifs.

Action : Il est convenu que Stéphanie Tachaires va travailler en collaboration avec le Secrétariat pour préparer un document de synthèse comprenant les principales questions soulevées lors de la réunion. Il est également décidé que le Secrétariat va mettre à disposition, dans les jours prochains, une version française et espagnole de la réponse générale de la Commission européenne. Enfin, il est convenu que le CCR EOS va étudier la possibilité de travailler sur ce sujet en collaboration avec le CCR mer du Nord, en particulier sur l'étude de cas de pêche aux chaluts à perche/pêche des poissons plats en mer du Nord.

- Filets maillants

Jacques Pichon informe les membres de la question et leur rappelle que le rapport du CSTEP constate une inquiétude particulière concernant l'impact que pourrait avoir sur les captures d'une pêcherie mixte une harmonisation du maillage (à 100 mm) pour le merlu dans les eaux occidentales. Il les informe également au sujet d'une étude que mène actuellement le CEFAS sur la question. Les membres débattent des prochaines actions à entreprendre. Il est noté qu'aucune indication claire n'a été donnée quant aux effets que pourrait avoir cette harmonisation sur l'effort de pêche, si elle devait être adoptée. Il est également clairement souligné que les membres irlandais et espagnols du Comité Exécutif n'acceptent pas ce passage à 100 mm.

Action : Il est convenu que le Groupe de discussion va être consulté sur cette question, qui n'a pas lieu d'être débattue à cette réunion. Il est prévu d'organiser une autre réunion du Groupe de discussion pour réfléchir à la réponse à apporter, les conclusions de cette réunion devant être soumises ultérieurement à l'approbation du Comité exécutif.

3. Examen des stocks et commentaires sur la proposition de TAC pour 2009, sur la base de l'avis du CIEM et des recommandations des groupes de travail pour les zones concernées des eaux occidentales septentrionales

Il est convenu que le Comité exécutif va approuver dans leur intégralité les principales recommandations formulées par les Groupes de travail réunis à Madrid les 3 et 4 juillet et que le Secrétariat va rédiger et diffuser, pour commentaires et approbation, un projet d'avis reflétant la position de ces groupes de travail. Pour de plus amples informations, voir Annexe I: Avis du CCR EOS sur les stocks soumis à TAC et quotas pour 2009.

Autres actions restées en suspens à l'issue des réunions des Groupes de travail tenues à Madrid :

* Groupe de travail 2 : Une proposition d'élaboration de mesures autres que le retrait de flottes dans le cadre du Règlement 744/2008 est soumise à l'approbation du Comité exécutif. Il est convenu que le Président du Groupe de travail 2 va rédiger un projet de lettre exposant les grandes lignes de ces recommandations, document qui sera soumis à l'approbation du Comité exécutif par des moyens électroniques, puis adressé au Conseil des ministres et à la Commission européenne.

* Groupe de travail 3 : Les conclusions de la discussion du Groupe de travail 3 sur les ZMP et le travail à accomplir à l'avenir sont signalées comme des questions nécessitant une clarification de la part du Comité exécutif.

Il est convenu que les autorités compétentes de l'Irlande, du Royaume-Uni et de la France devront être invitées aux prochains groupes de travail afin d'informer le CCR EOS du niveau de développement des ZMP concernées dans les eaux que couvre le CCR EOS.

* Aucune action restée en suspens à l'issue des réunions des Groupes de travail 1 et 4.

4. Procédures proposées en vue de la IVE Assemblée générale

Le Président propose de modifier l'ordre des questions traitées à ce point pour y inscrire l'actualisation du budget, figurant auparavant dans la rubrique « Questions diverses ». L'ordre modifié convenu est le suivant :

- 4.1. Actualisation du budget et calendrier des réunions
- 4.2. Proposition de mise en place d'un nouveau Comité exécutif
- 4.3. Proposition de désignation du Secrétaire
- 4.4. Révision des groupes de travail
- 4.5. Proposition de nomination du Président du CCR EOS
- 4.6. Proposition de nomination du Président d'honneur du CCR EOS

4.1. Actualisation du budget : Le Secrétaire informe les membres des négociations engagées avec la Commission en vue de l'approbation des comptes pour les deuxième et troisième exercices budgétaires. Il est constaté qu'un problème s'est posé quant à la rémunération des membres (moins de revenus que prévu) et à l'interprétation des règles d'attribution des subventions de l'UE par la Commission, touchant l'ensemble du financement accordé par la Commission. Le Secrétaire est actuellement dans l'attente d'une décision de la CE concernant le montant final de la subvention pour le deuxième exercice et la détermination du montant de la subvention pour le troisième exercice.

Plusieurs questions sont posées sur les problèmes liés au statut des membres et il est demandé au Secrétaire de présenter une information actualisée sur le sujet à la réunion de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire informe également les membres des résultats de l'action entreprise depuis la dernière réunion du Comité exécutif en vue de choisir un lieu pour la tenue des réunions. Le Secrétaire a procédé à une évaluation suivant deux critères :

- o Frais de déplacement pour les membres associés à certains lieux de réunion
- o Coût de location de la salle et des équipements et frais d'interprétation.

Parmi les 3 lieux les plus avantageux, seul Paris a répondu le mieux à ces deux critères. Il donc a été demandé au CNPME s'il était possible d'utiliser ses installations pour la tenue des réunions et une salle a été aimablement mise à disposition pour 3 réunions prévues pendant la période considérée. Le calendrier provisoire des réunions pour la période septembre 2008-septembre 2009 est le suivant :

- o 19 novembre: Assemblée générale, Dublin
- o 17 et 18 février: Groupes de travail, Espagne
- o 28 avril: Comité exécutif, Paris (les dates doivent être modifiées en raison de la Seafood Expo organisée au même moment)
- o 8 et 9 juillet: Groupes de travail, Paris
- o 15 septembre: Comité exécutif (lieu à déterminer)

Des fonds seront également mis à disposition pour un nombre maximal de six Groupes de discussion au cours du présent exercice budgétaire.

4.2. Secrétariat:

Le mandat de 3 ans du Secrétariat devant être révisé, le Secrétariat propose une procédure d'appel à candidatures ouvert à tous les membres de l'AG et aux États membres afin de permettre aux autres parties intéressées de présenter leur candidature à ces fonctions (voir Annexe 2). Cependant, cette proposition est rejetée par le Comité exécutif.

Le Président et les membres du Comité exécutif déclarent estimer que le BIM a fait un excellent travail en tant que Secrétariat et font part de leur souhait de maintenir le Secrétariat au BIM. Il est décidé par un accord consensuel que le Comité exécutif va soumettre cette proposition à l'approbation des membres de l'Assemblée générale en novembre.

4.3. Comité exécutif :

Le Secrétariat explique la procédure proposée (voir Annexe 2) et demande aux organisations qui composent actuellement le Comité exécutif de manifester, avant le 17 octobre, leur intention de conserver leur siège, de sorte que leurs candidatures à la réélection puissent être prises en considération lors de la prochaine Assemblée générale. Le Secrétariat précise également qu'un appel à manifestation d'intérêt va être adressé aux membres du Comité exécutif dans les prochaines semaines.

4.4. Révision des Groupes de travail

Une discussion a lieu entre les membres au sujet de la structure actuelle des Groupes de travail. Certains membres expriment le souhait de passer de l'actuelle répartition régionale des groupes de travail à une répartition plus thématique couvrant des sujets comme l'évaluation des stocks et l'amélioration de la collecte et de l'entrée des données, la gestion à long terme, les mesures de conservation et les rejets en mer, la gestion de l'espace et les ZMP. Ces membres estiment que l'on pourrait ainsi réduire le temps consacré à des sujets qui se recoupent et conférer plus de poids et une plus grande influence aux avis adressés à la Commission, aux États membres, au Parlement européen et à d'autres institutions.

D'autres membres, en revanche, considèrent comme très importante la structure régionale des Groupes de travail, dans la mesure où elle permet de traiter correctement des questions régionales et confirme, avant tout, la raison d'être des CCR.

Action : Il est convenu qu'une discussion plus détaillée va être lieu à l'Assemblée générale. Pour soutenir cette discussion, le Secrétariat va élaborer un document de discussion présentant les différentes options et leurs coûts potentiels.

4.5. Proposition pour la nomination du Président du CCR EOS

Le Président demande à Patricia Comiskey, du Secrétariat, de présider la réunion pour la discussion sur ce point. Patricia Comiskey ouvre la séance en clarifiant la situation concernant la procédure de sélection du président. Actuellement, conformément aux règles budgétaires révisées, un président ne peut pas percevoir de rémunération supérieure à 5 000 €, sauf s'il est engagé en tant que membre du personnel ou si une procédure d'appel à candidatures ouvert est mise en place. La possibilité d'engager pour ce poste une personne en tant que membre du personnel est envisagée, puis considérée comme non appropriée. Par conséquent, il est décidé d'opter pour la procédure d'appel à candidatures. Une information détaillée va être transmise à tous les membres de l'Assemblée générale dans les prochains jours. L'assemblée est invitée à faire des commentaires.

Tous les membres du Comité exécutif remercient Sam Lambourn pour son excellent travail, pour le temps et les efforts qu'il a consacrés au CCR EOS ces trois dernières années. Le Comité exécutif approuve le lancement de la procédure ouverte et transparente d'appel à candidatures pour le poste de Président du CCR EOS, conformément à la proposition faite par le Secrétariat afin d'assurer un traitement égal à tous les candidats intéressés.

Les résultats de cet appel à candidatures seront communiqués lors de l'Assemblée générale du 19 novembre.

4.6. Proposition pour la nomination du Président d'honneur du CCR EOS

Le Président invite l'actuel Président d'honneur, André Le Berre, à s'adresser aux membres et à leur faire part de ses intentions pour le prochain mandat. Malgré d'autres engagements professionnels, André Le Berre se déclare prêt à présenter sa candidature pour un nouveau mandat de trois ans.

Un appel ouvert à d'autres candidatures va être lancé par le Secrétariat à l'issue de la réunion. Les résultats vont être communiqués lors de l'Assemblée générale du 19 novembre.

5. Conclusions du Séminaire sur la gestion à long terme (Nantes) et actions à entreprendre : proposition sur la voie à suivre

Barrie Deas, représentant du CCR EOS présent à la réunion, expose les principales conclusions du séminaire tenu à Nantes et invite les membres à lire le rapport rédigé par Ian Napier, document disponible sur le site Web du CCR EOS.

Il informe également les membres au sujet d'un document cadre, élaboré par le CCR.S, définissant des lignes directrices communes pour l'engagement des CCR dans les plans de gestion à long terme et invite le CCR EOS à appuyer ce document. Ce document fait actuellement l'objet d'une traduction en espagnol et en français et va être diffusé aux membres dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, Barrie Deas évoque la nécessité pour le CCR EOS de réfléchir aux moyens de financement pouvant être obtenus de différentes sources communautaires (appels à propositions de la Commission, FP7, INTERREG) et/ou à la possibilité de rejoindre des projets en cours (par exemple JAKFISH) afin de progresser dans ce domaine.

Enfin, il est signalé que les plans de gestion à long terme semblent avoir bien fonctionné pour certains stocks. Il apparaît donc intéressant d'engager le travail dans le cadre des Groupes de travail concernés afin d'étudier les cas de réussite et, chaque fois que cela sera possible, d'élaborer des plans de gestion à long terme pour d'autres stocks.

Action : Il est admis que le CCR EOS a réellement besoin de concentrer ses efforts sur cette question. Un groupe de discussion doit être constitué, comprenant le Président de chaque Groupe de travail, et doit proposer un plan concerté et une voie à suivre. Il est également convenu que le Secrétariat du CCR EOS va diffuser le projet de lignes directrices du CCR.S.

6. Rapport sur la déclaration de politique de la CE, principales questions et consultations de la Commission pour 2008 et 2009

- Déclaration de politique pour 2009

Le représentant de la CE, Ken Patterson, présente les principes contenus dans la déclaration de politique de la CE. Il évoque la tendance générale à la baisse des quantités débarquées aussi bien en mer du Nord que dans la région Atlantique comme un sujet de préoccupation générale. Dans son avis, la Commission propose de réduire la quasi-totalité des TAC pour les eaux de l'Atlantique. Il est également noté que la plupart des stocks considérés comme "sains" font l'objet de plans de gestion à long terme. M. Patterson explique en détail les règles de fixation des TAC conformément à l'Annexe 2 de la déclaration de politique de la CE.

M. Patterson répond également à certaines questions spécifiques que lui posent les membres de l'assemblée:

- TAC zone de gestion VIId: La CE va présenter une proposition visant à gérer la zone VIId séparément de la mer Celtique, le TAC fixé étant aligné sur celui retenu pour la mer du Nord. Pour la mer Celtique, la répartition des quotas on va être faite sur la base des antériorités de pêche, suivant le principe de la stabilité relative.

- Merlu du nord : Le plan de gestion à long terme va être présenté au Conseil avant décembre. La Commission ne s'attend pas, à ce stade, à recevoir des informations ou commentaires supplémentaires de la part des CCR.

- Espèces d'eau profonde : L'UE soutient l'avis émis par le CIEM. Les mesures de protection de la lingue bleue seront débattues dans le cadre des « Questions diverses ».

- Reconstitution des stocks de cabillaud : La Commission confirme son intention de proposer l'inclusion du cabillaud pêché en zone VIIe et en mer Celtique dans les plans de reconstitution pour 2009.

- Cabillaud, églefin et merlan commun en zone VIa : La CE va proposer des mesures pour réduire le plus possible les captures de poissons blancs en VIa, en prévoyant des restrictions sévères des activités de pêche au-delà de 200 m dans cette zone. Le représentant de la CE fait également observer que, malgré une diminution de l'effort de pêche l'année dernière, les résultats n'ont pas été positifs.

- Églefin Rockall : La réduction des TAC doit s'aligner sur les critères de la production maximale équilibrée et de la flotte de pêche russe dans les eaux adjacentes à la zone relevant de la CPANE.

- Qualité des données : En règle générale, les données de captures fournies aux scientifiques se sont avérées fiables. Le problème tient au fait que les scientifiques ont disposé d'un court délai pour étudier ces données et, par conséquent, n'ont pas pu apporter une information complète et/ou exacte pour les évaluations concernant cette période. Il est également signalé que le CIEM va organiser des séminaires en vue d'étudier les moyens d'améliorer les ensembles de données constitués à partir des informations fournies par l'industrie.

- Mesures d'urgence de la CE face à la crise pétrolière: Les membres font observer que ces mesures d'urgence ne sont pas accompagnées d'une évaluation de leur impact socioéconomique. La Commission note cependant qu'on ne peut s'opposer à la suppression d'activités non rentables pour maintenir des emplois. L'objectif est de tendre vers une industrie plus modeste et plus efficace.

- Plan de gestion à long terme pour la sole en zone VIIe : L'UE a adopté le plan actuellement en vigueur dans le but de réduire la mortalité par pêche, mais cela n'a pas été le cas. Le niveau actuel du TAC n'a pas fait baisser la mortalité par pêche, qui a même augmenté. Par conséquent, la Commission propose de réviser ce plan. Reconnaissant qu'elle a l'obligation légale d'appliquer les dispositions du plan de gestion à long terme, la Commission déclare toutefois qu'elle va procéder à une révision en profondeur le plus tôt possible.

- Programme de travail de la CE pour 2009

La représentante de la Commission, Isabelle Viallon, présente brièvement le programme de travail de la Commission pour le dernier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009 :

* Questions devant être traitées au cours du dernier trimestre 2008 :

- o Proposition de règlement de la CE sur la réforme du système de contrôle applicable à la PCP
- o Plan d'action pour les requins d'eau profonde
- o Proposition de TAC et de quotas

- o Communication sur l'aménagement de l'espace
- o Plan de gestion à long terme pour le merlu du nord
- o Proposition de règlement sur les rejets en mer

* Questions devant être traitées en 2009 :

- o Livre vert sur la réforme de la PCP
- o Rôle des CCR et du CCPA dans le cadre de la nouvelle PCP (approbation en 2012)
- o Réforme des organisations communes de marché (OCM)
- o Mesures de conservation générales et spécifiques

7. Questions diverses

- Communication

La discussion de cette question est reportée à l'Assemblée générale qui va se tenir le 19 novembre à Dublin.

- Gestion de la lingue bleue

Les membres du Comité exécutif s'accordent à dire qu'ils ne disposent pas d'informations suffisantes pour étudier et choisir l'une des deux options proposées par la Commission concernant les mesures de gestion pour la protection des rassemblements de reproducteurs de lingue bleue dans la zone VI. Ces options ont été élaborées à la suite d'une réunion que la Commission a tenue avec les acteurs de la filière le 2 octobre à Bruxelles.

Action : Le CCR EOS adressera, dans le délai fixé (10 octobre), une réponse officielle au document de consultation de la Commission, exposant les arguments présentés ci-dessus et confirmant l'avis du CCR EOS sur les lignes directrices pour la protection des stocks de lingue bleue, qui a été préalablement transmis aux services de la Commission le 22 septembre (document disponible sur le site Web).

- Réunion entre scientifiques et pêcheurs sur la collecte des données

Le Secrétariat du CCR EOS signale que le CIEM n'a pas fourni de termes de référence et n'a pas confirmé les dates des séminaires sur la collecte des données. Le Secrétariat va tenir les membres informés de la question par courrier électronique.

Conclusion de la réunion

La réunion se termine à 17h30